

OLYMPE DE GOUGES

Article premier. L'égalité à l'horizon ne peuvent que servir de la force, la liberté et la résistance.

II. Le but conservateur de la femme est la réunion de l'individu, nul individu, n'émancipe expressément.

III. Le principe essentiellement révolutionnaire de la femme : nul corps, nul sexe, nul autorité qui n'en soit pas l'expression.

IV. La liberté est ce qui appelle les droits naturels, tyrannie des hommes, l'esclavage.

RÉVOLUTIONNAIRE HUMANISTE

« L'exercice des droits naturels de la femme n'a de bornes que la tyrannie perpétuelle que l'homme lui oppose »

Humaniste, révolutionnaire, femme politique, Olympe de Gouges est également une femme de lettres. Ainsi, en 1785, elle présente sa pièce *L'esclavage des Noirs* pour attirer l'attention sur le sort des esclaves et critiquer le Code Noir, alors en vigueur. Féministe, elle écrit en 1791 la *Déclaration des droits de la femme et de la citoyenne* et milite pour le divorce, la reconnaissance des enfants nés hors mariage, la création de maternités...

Olympe de Gouges est exécutée en 1793 pour s'être exprimée contre les violences et exécutions, et en particulier contre les Massacres de Septembre 1792.